

Fiche de poste : **Le Médecin du travail**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour Médecin du travail.

Médecin du travail : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER DU MEDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail est un professionnel de la santé qui intervient auprès des entreprises. Sa spécialisation consiste à établir un lien entre la santé et le travail à partir de l'analyse des conditions de travail et dans un but de prévention et de réparation.

Le médecin du travail veille à l'hygiène et à l'éducation sanitaire des sociétés. Il reçoit les salariés pour des examens médicaux et a un rôle de conseiller pour l'amélioration de la santé et de la sécurité des employés.

Le médecin du travail détermine si le salarié est apte à exercer son travail physiquement et psychologiquement. Par ailleurs, il peut éventuellement en cas d'inaptitude totale ou partielle intervenir pour une modification de poste.

Le Médecin du travail est aussi connu sous l'appellation de médecin de prévention.

2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR MEDECIN DU TRAVAIL

Le métier de **Médecin du travail** est accessible à l'issue de 10 années d'études qui se composent de 6 années de médecine générale et 4 années de spécialité qui aboutissent à un DES (diplôme d'études spécialisées). Si un médecin exerce déjà depuis au moins 3 années, il a la possibilité de passer un concours européen pour

préparer le certificat d'études spéciales de médecine du travail. La formation dure 2 années à temps complet.

3. POURQUOI DEVENIR UN MEDECIN DU TRAVAIL

Le **Médecin du travail** conduit les actions de santé au travail pour préserver la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Il surveille l'état de santé des travailleurs en fonction de leur âge, des risques concernant leur sécurité, leur santé et la pénibilité au travail.

La profession **Médecin du travail** exige du dévouement et du travail acharné, et de nombreuses personnes choisissent de se lancer dans ce domaine parce qu'elles ont une vocation à aider les autres. Pour certains, il s'agit d'un sentiment inné de compassion ou du besoin de redonner à la société.

4. QUALITES ET COMPETENCES POUR DEVENIR MEDECIN DU TRAVAIL

Le Médecin du travail se doit de connaître les risques propres aux différents métiers. Il est en contact direct avec les employés et les employeurs mais est tenu au secret professionnel.

Le Médecin du travail doit être organisé, avoir un bon sens de la communication pour faire face aux éventuelles pressions de la direction tout en veillant au bien-être des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Savoir diagnostiquer, alerter en cas de risques pour les salariés et savoir mettre en place des solutions pertinentes sont des atouts indispensables pour réussir dans le métier.

5. SALAIRE DU MEDECIN DE TRAVAIL

Au moment de la prise de ses fonctions, le **médecin du travail** pourra percevoir un salaire compris entre 2 000 et 2 500 euros bruts par mois. Il peut donc atteindre 30 000 euros de rémunération brute annuelle dès le début de sa carrière. Il percevra alors un salaire d'environ 1 950 euros nets par mois. Avec plusieurs années d'ancienneté, un médecin du travail pourra gagner plus de 8 000 euros bruts par mois. Cela correspond à une rémunération qui peut dépasser les 100 000 euros bruts par an.

6. BRUTS EN MOYENNE

Le salaire moyen pour un poste de **médecin du travail** est d'environ 6 000 euros bruts par mois. Il est important de souligner que le salaire varie souvent en fonction du secteur où officie le professionnel de santé. Il sera généralement mieux payé dans le secteur privé que dans le secteur public

7. LES MISSIONS REALISEES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé. Il ne pratique pas la médecine de clientèle courante.

Le médecin du travail, est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux, notamment sur :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés,
- La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux,
- L'hygiène générale de l'établissement et dans les services de restauration,
- La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle,
- La construction ou les aménagements nouveaux,
- Les modifications apportées aux équipements,
- La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.
- L'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'entreprise.

Le médecin du travail conseille également l'employeur, notamment en participant à l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entreprise et dans le cadre de son action sur le milieu de travail, qu'il conduit avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'il anime et coordonne.

Enfin, **le médecin du travail** contribue à la veille épidémiologique et à la traçabilité

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES DU MEDECIN DU TRAVAIL

Une des évolutions du médecin généraliste est le métier de médecin du travail, mais l'inverse est possible aussi.

Avec de l'expérience, un **médecin du travail** peut devenir responsable d'équipe au sein d'une entreprise ou d'un établissement de santé et coordonner une équipe pluridisciplinaire.

Le médecin du travail peut aussi développer ses **compétences en toxicologie et épidémiologie** en participant à des recherches et des études.

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN MEDECIN DE TRAVAIL

À la suite de nombreux départs à la retraite non-remplacés, le métier de **médecin du travail** offre de nombreuses opportunités dans différents établissements :

- Centres de santé du travail interentreprises
- Services de santé autonomes des entreprises
- Hôpitaux, cliniques

-Agences de santé gouvernementales

-Collectivités territoriales

La plupart des **médecins du travail** exercent en indépendants sous le statut libéral, mais ils peuvent également être salariés d'entreprises.

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS MEDECINS DU TRAVAIL

Michèle,

Le choix de l'orientation vers la Médecine du Travail s'est imposé à moi progressivement au cours de mes études, par envie de prévenir plutôt que de guérir. Aujourd'hui encore, je reste persuadée que l'on fait plus pour la santé de nos salariés quand on parvient à les soustraire à un risque, par exemple en arrivant à convaincre un employeur du bien-fondé de la substitution d'un produit chimique dangereux par un autre, qu'en les traitant plusieurs dizaines d'années après d'un cancer métastatique. Même s'il faut bien admettre que c'est moins glorieux et qu'ils ne reviennent jamais vers nous en nous disant d'un air admiratif que nous leur avons sauvé la vie !

Après avoir passé le Concours de l'Internat, les hasards de la vie m'ont amenée à choisir le CHU de Brest pour y effectuer ma formation initiale. Des stages variés, dans des univers jusqu'alors inconnus pour moi comme le service de Médecine de Prévention de l'Arsenal de Brest et plus tard le Service de Médecine du Travail en Cornouaille de Quimper où je voyais les dockers du Port de Concarneau ou les salariés d'entreprises agro-alimentaires bretonnes, m'ont fait découvrir la spécialité et ses richesses.

Je suis ensuite revenue en Alsace, ma région d'origine, où j'exerce depuis maintenant dix ans à AST67, un service interentreprises qui couvre tout le département. J'ai débuté par un secteur « rural » sur lequel je voyais des salariés d'entreprises de toutes tailles et de tous horizons (brasserie, charcuterie industrielle, logistique, bâtiments et travaux publics, services divers...) pour changer il y a deux ans pour un secteur différent mais tout aussi riche avec toujours des entreprises industrielles, un gros centre commercial, et une partie de médico-social (établissements d'accueil de personnes âgées ou handicapées, aides à domicile...).

L'exercice de la Médecine du Travail, contrairement à une idée reçue pour ceux qui le connaissent mal, n'est jamais monotone. Au cours d'une même journée, nous voyons en visite des salariés en pleine forme, d'autres moins pour lesquels nous essayons de résoudre une partie des problèmes quand ceux-ci sont liés au travail (et c'est plus souvent le cas qu'on ne le pense). Nous pouvons enchaîner avec une étude de poste en entreprise, l'occasion de découvrir l'envers du décor ; cette facette du métier permet d'apprendre des choses nouvelles tous les jours ! De multiples autres « casquettes » qu'il est impossible de citer toutes, permettent de varier les activités selon nos priorités : participation à des études métrologiques (bruit, études toxicologiques.), à des enquêtes épidémiologiques comme l'enquête annuelle sur la prévalence des maladies à caractère professionnel, à l'accompagnement social de salariés en difficultés ou à des campagnes de prévention...et j'en oublie....

Associant le confort du salariat et d'horaires relativement réguliers à un contact quotidien avec les salariés et une variété de missions permettant à chacun de s'épanouir selon ses centres d'intérêt, la Médecine du Travail est une spécialité à part entière, malheureusement souvent méconnue. »

11. LES METIERS RELIES AU METIER DU MEDECIN DU TRAVAIL

- Chirurgien / Chirurgienne
- Infirmière / infirmier
- Psychiatre
- Pharmacien / Pharmacienne
- Pédiatre
- Sage- femme